



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 22 janvier 2026 à 18h00

Délibération n° 004/janv/2026

Demande de subvention DETR - Requalification de la rue du 14 Juillet - Adoption de l'opération et de ses modalités de financement

L'an 2026, le 22 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ,

Absents excusés ayant donné procuration : Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Ghislaine BALLESTE, Marc MARTI pouvoir à Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER pouvoir à Anne MAURAN,

Absents : Evelyne CANOVAS, Cédric CASTELLAR.

Effectif : 27 Quorum : 14

Présents : 22 ; Absents excusés ayant donné procuration : 3 ; Absents : 2

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.

ଶବ୍ଦରେ ଶବ୍ଦ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission n°2 du 12 janvier 2026

Considérant la nécessité d'engager d'importants travaux de requalification de la rue du 14 Juillet à hauteur de 422 166,43 euros hors taxes ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de compléter le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), il est nécessaire d'adopter l'opération de requalification de la rue du 14 Juillet - Centre ancien de Banyuls-sur-Mer d'arrêter ses modalités de financement.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 21 ; contre : 2, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES ; abstentions : 2, Marc MARTI, Marie-Françoise SANCHEZ) :

- **d'approuver** l'opération de requalification de la rue du 14 Juillet - Centre ancien de Banyuls-sur-Mer estimée à 422 166,43 € H.T. ;
- **d'approuver** le plan de financement ainsi que suit :
 - Poste de dépenses :
 - Travaux (hors ouvrage d'art) : 422 166,43 € H.T.
 - Financements escomptés :
 - Etat – DETR : 337 733,14 € H.T. soit 80 %
 - Autofinancement de la commune : 84 433,29 € H.T. soit 20%
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et de prendre tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au Représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

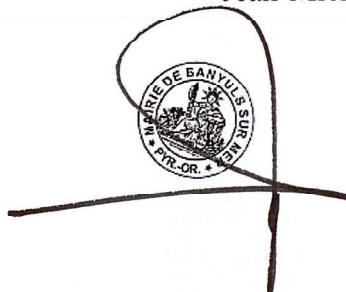
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.